

Rénovation
énergétique

Plan résilience : face à l'urgence, l'État se mobilise



Le 16 mars 2022, le Premier ministre Jean Castex a présenté un plan de résilience économique et sociale pour faire face, notamment, aux augmentations brutales du prix des matières premières liées à la guerre en Ukraine. Ce plan, évolutif selon les conséquences engendrées par le conflit, concerne la rénovation énergétique, solution de premier plan pour pallier la hausse des tarifs de l'énergie.

Parmi les annonces : un élan financier de l'aide MaPrimeRénov' pour encourager les énergies renouvelables et quitter le gaz et le fioul.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com





Pierre Maillard
PDG de Hellio

« Nous saluons les annonces faites par le Premier ministre en réaction à la crise ukrainienne qui sont justifiées à la fois pour des raisons de souveraineté énergétique, de lutte contre les gaz à effet de serre et de baisse de la facture d'énergie. Les équipes Hellio continueront à accompagner les ménages et les professionnels de travaux dans ces changements. La précipitation de telles décisions politiques, comme l'annonce de la suppression de la prime pour les chaudières gaz, puis son report, pourra être évitée à l'avenir en consultant au préalable les administrations compétentes et en contact avec les professionnels de terrain impactés. Nous alertons les pouvoirs publics du risque de priorité soudaine mise sur les PAC et les chaudières biomasse pour la filière professionnelle : des primes financières plus importantes sur ces équipements créeront une forte demande, et donc une augmentation des prix et potentiellement une attraction d'entreprises peu scrupuleuses. Plus de contrôles de l'État, de formation des entreprises de travaux et d'audits des chantiers doivent permettre d'éviter des abus préjudiciables pour les ménages et la qualité de leurs nouvelles installations ! », réagit Pierre Maillard, PDG de Hellio.

Renforcement de MaPrimeRénov' pour des solutions de chauffage à énergie renouvelable

Dans le contexte du conflit russo-ukrainien et de dépendance aux énergies fossiles, la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili a annoncé le 16 mars 2022 des changements pour MaPrimeRénov', visant à encourager les pompes à chaleur et les chaudières biomasse. En France, 17 % du gaz naturel provient de Russie, c'est peu comparé aux voisins européens, mais la hausse du gaz ne pourra que s'annoncer fulgurante alors qu'elle enregistrait déjà + 57 % entre janvier et octobre 2021 (pour les tarifs réglementés de vente) et que le bouclier tarifaire est déjà en place. Les prix du fioul ont quant à eux bondi de 53 % en 2021.

Le remplacement des chaudières à énergie fossile par des solutions de chauffage renouvelable apparaît comme une solution pour aider les ménages à payer leurs factures. Le 16 mars 2022, lors de la présentation du **"Plan de résilience économique et sociale"**, Barbara Pompili a annoncé **l'augmentation des forfaits MaPrimeRénov' pour quitter le gaz ou fioul au profit d'une pompe à chaleur ou chaudière biomasse.** « Le gouvernement a décidé d'augmenter de 1 000 euros, à partir du 15 avril prochain et jusqu'à la fin de l'année 2022, les aides de MaPrimeRénov' accordées pour l'installation d'un système de chauffage vertueux ».

Ce bonus s'adresse à **tous les ménages éligibles** à l'aide financière de [l'Agence nationale de l'habitat](#) pour l'installation d'équipements de chauffage plus vertueux qu'au gaz ou fioul.

Avec cette revalorisation, les montants maximum de la prime passeront à partir du 15 avril et jusqu'au 31 décembre 2022 :

	BLEU revenus très modestes	JAUNE revenus modestes	VIOLET revenus intermédiaires	ROSE revenus supérieurs
Pompe à chaleur air-eau, y compris hybride	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 3 000 €	Pas de prime
Chaudière à granulés de bois	Jusqu'à 11 000 €	Jusqu'à 9 000 €	Jusqu'à 5 000 €	Pas de prime

Exemple de cas concret pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau à partir du 15 avril 2022 :

- **Pour un ménage bleu**
- + Coût moyen des travaux : **13 000 €***
- + Total aides (MaPrimeRénov' + CEE) : **9 000 €**
- + Reste à charge : **4 000 €**

* Selon l'observation sur les prix de la rénovation énergétique des logements de l'Ademe en 2019 : <https://librairie.ademe.fr/cadic/1797/synthese-renovation-energetique-logements-prix-2019.pdf>

Suppression de MaPrimeRénov' pour la pose d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique à partir du 1^{er} janvier 2023

Cette aide s'élevait auparavant à 1 200 euros pour les foyers précaires (bleus) et modestes (jaunes). Le renforcement des aides MaPrimeRénov en plus des CEE déjà existants permettra donc aux ménages les plus modestes de choisir une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse au lieu d'une chaudière gaz trop dépendante aux énergies importées.

« En cumulant les aides MaPrimeRénov et les Certificats d'Économies d'Énergie, il sera ainsi plus avantageux pour les ménages les plus modestes de choisir une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse et de se passer du gaz. », a déclaré Barbara Pompili le 16 mars.

Après la fin du Coup de pouce Chauffage gaz en juin 2021, c'est donc un deuxième financement massif qui disparaîtra à partir du 1^{er} janvier 2023 pour cet équipement.

À propos de Hellio



Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse HELLIO

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com